

Bureau du 23 octobre 2006

Décision n° B-2006-4704

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire par Bâti conseil immobilier ou toute société s'y substituant sur un tènement situé 18, avenue de la République**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Sur une partie du site des anciens Etablissements régionaux militaires (ERM), située 18, avenue de la République à Vénissieux, un parc d'activités doit être aménagé pour une superficie de 24 990 mètres carrés, la parcelle étant cadastrée sous le numéro 1 006 de la section F.

L'aménageur désigné a sollicité la Communauté urbaine afin d'être autorisé à déposer un permis de construire sur ce tènement communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise Bâti conseil immobilier ou toute société s'y substituant à déposer une demande de permis de construire sur un tènement situé 18, avenue de la République à Vénissieux.

Cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux ni ne préjuge de la décision qui sera prise concernant la cession de ce tènement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,